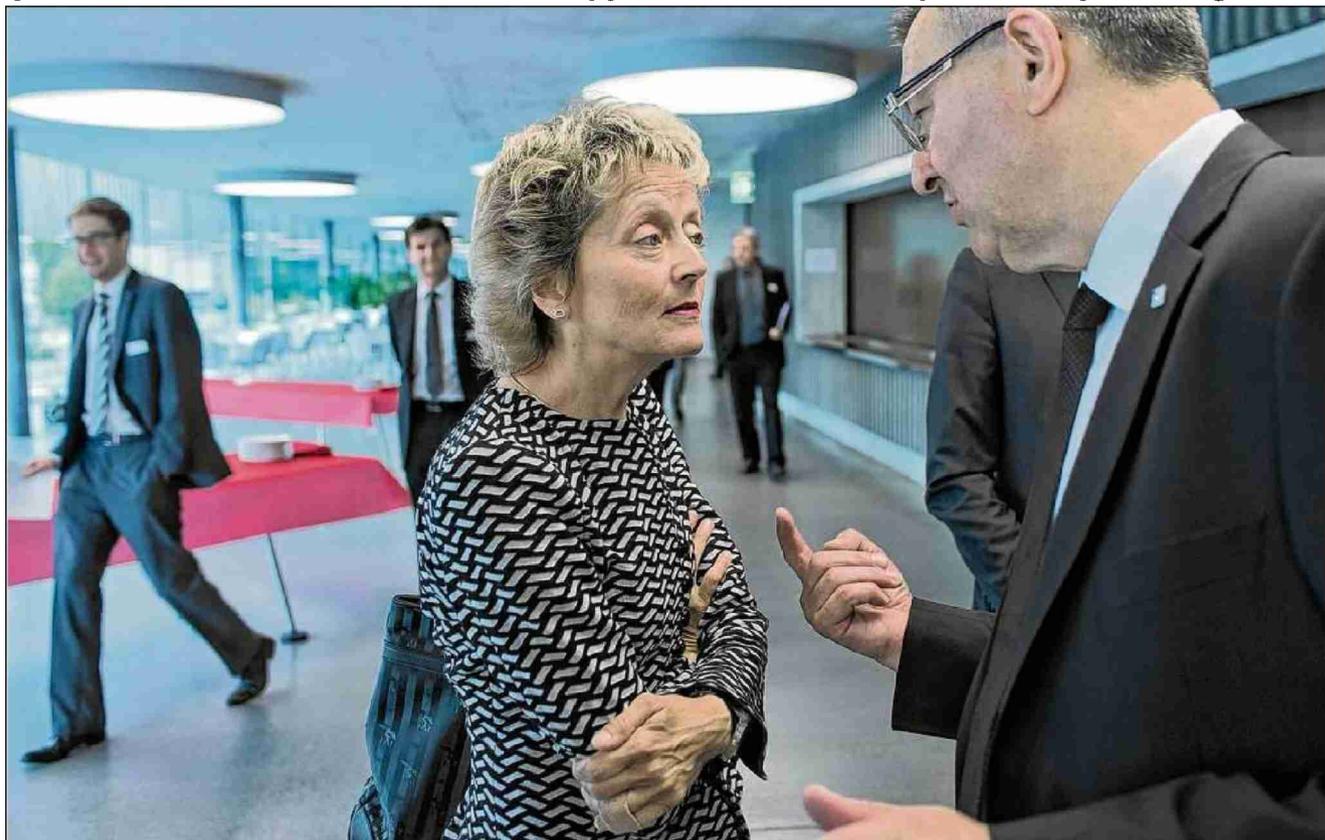

Date: 28.05.2014

LA LIBERTÉ

QUOTIDIEN ROMAND ÉDITÉ À FRIBOURG

Deux ministres sur le gri

FISCALITÉ • *Georges Godel a tenté de répondre, aux côtés de la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, aux craintes du patronat fribourgeois.*



La ministre des Finances Eveline Widmer-Schlumpf a répondu à l'invitation de l'argentier cantonal Georges Godel hier à Fribourg. ALAIN WICHT

GUILLAUME MEYER

Le Conseil d'Etat fribourgeois devrait jeter les bases d'une réforme de l'imposition des entreprises cette année encore. L'argentier cantonal Georges Godel estime «jouable» d'annoncer ses intentions cet automne, a-t-il indiqué hier soir à l'Ecole des métiers de Fribourg. Le conseiller d'Etat PDC prenait part à un débat, organisé par ses services, aux côtés de la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf. La cheffe du Département fédéral des finances (DFE) effectuait son premier déplacement en Suisse romande pour évoquer le sujet brûlant de la fiscalité des entreprises.

40 millions de pertes

Les deux ministres s'exprimaient devant un parterre de représentants politiques et économiques cantonaux. Georges Godel était attendu par les chefs d'entreprises qui, sachant que la Confédération s'apprête à abolir certains régimes fiscaux de faveur (pour les holdings et les sociétés mixtes et domiciliées), réclament en compensation une baisse drastique de l'impôt sur le bénéfice. Pour être compétitif, le taux devrait être abaissé de 19,6% à 15% au moins, expliquait hier dans nos pages Alain Riedo, directeur de la Chambre de commerce de Fribourg.

Pour l'heure, le Conseil d'Etat a seulement parlé d'unifier et de diminuer le taux d'imposition du bénéfice des personnes morales à l'horizon 2017-2018. Mais il tarde à préciser l'ampleur de la baisse, au grand dam de l'économie locale. «Pour pouvoir faire une an-

nonce crédible, il faut connaître les incidences financières de la variante choisie», s'est justifié l'argentier cantonal. Pour lui, un taux fiscal unique de 15% signifierait des pertes de 40 millions de francs pour le canton - auxquelles s'ajoutent les pertes potentielles liées à la péréquation, estimées à 80 millions par année.

Les cantons pourront compter sur l'appui de la Confédération, avait rappelé en préambule Eveline Widmer-Schlumpf. Le Conseil fédéral a en effet «admis qu'il faudra compenser une part des pertes enregistrées par les grands argentiers», a expliqué la cheffe du DFE. Ces mesures de compensation seront précisées dans le message relatif à la troisième réforme de l'imposition des entreprises, qui sera mise en consultation à la fin de l'été.

Un volet de la réforme fédérale intéresse particulièrement Fribourg: l'imposition préférentielle des produits de licence (licence box), un régime fiscal de faveur pratiqué au Royaume-Uni et aux Pays-Bas que le Conseil fédéral envisage d'introduire en Suisse.

«Cher Georges, tu adoptes une prudence de Sioux!»

EVELINE WIDMER-SCHLUMPF

«La portée de cet outil fiscal aura un impact sur les finances du canton de Fribourg car elle déterminera en partie le niveau des prestations compensa-

toires», a indiqué Eveline Widmer-Schlumpf. De quoi justifier l'attentisme des autorités fribourgeoises jusqu'à la fin de l'été, a relevé la conseillère fédérale dans un sourire.

«Cher Georges, j'ai bien compris ton petit jeu: tu adoptes une prudence de Sioux et tu attendras probablement la position du Conseil fédéral avant d'abattre ton jeu... C'est de bonne guerre!»,

a plaisanté la cheffe du DFE. D'autres intervenants ont toutefois mis en garde contre l'adoption des «licence boxes», très critiquées à l'international. L'avocat fiscaliste Daniel Schafer, du cabinet Lenz & Staehelin, a enjoint Fribourg à «privilégier la simplicité» en adoptant un taux très compétitif - 13% - quitte à renoncer aux «licence boxes».

Certains cantons ont déjà réformé leur fiscalité ou pris des engagements dans ce sens. Neuchâtel a fait œuvre de pionnier en adoptant un taux unique d'imposition du bénéfice de 15,6%, qui entre en vigueur par étapes d'ici à 2016. Genève a annoncé un taux unique de 13%, sans préciser l'échéancier. Et le Conseil d'Etat vaudois prévoit une baisse progressive de l'impôt sur le bénéfice de 2016 à 2021, jusqu'à 13,6%. Mais l'urgence n'est pas la même partout, a souligné la cheffe du DFE, rappelant que «seuls 7 ou 8 cantons connaissent les régimes spéciaux».

Une entreprise qui bénéficie d'un statut fiscal spécial paie grosso modo la moitié moins d'impôts. C'est le cas de 1700 sociétés basées à Fribourg, qui représentent 20% des revenus fiscaux des personnes morales. I